

Chapitre 12 – Service dans l'assemblée locale – Les surveillants

Nous avons commencé par donner un aperçu du début de l'assemblée en montrant la simplicité de se réunir ensemble et ce que le Seigneur avait en vue dans l'assemblée.

Le Saint Esprit est devenu le guide et conducteur dans l'assemblée. Une partie du travail effectué par les apôtres pour établir les fondations se rapportait à l'ordre dans les assemblées. L'apôtre Paul y a particulièrement contribué. En tant que croyants désireux de suivre les principes du Nouveau Testament, nous devons considérer deux groupes de personnes que nous trouvons dans le Nouveau Testament. Nous examinerons le premier groupe dans ce chapitre et le second groupe dans le chapitre 13. De manière à faire la différence entre les termes employés dans le Nouveau Testament et l'usage courant de ces mêmes termes, nous nous référerons dans cette section à la fonction de la personne : **le surveillant**.

Le travail du surveillant

Que signifie ce mot ? Nous trouvons, dans certaines versions du Nouveau Testament, trois mots qui sont tous les trois utilisés pour se référer aux mêmes personnes : « évêque, surveillant et ancien ». Les deux premiers viennent du même mot grec « Epislopos » (voir Actes 20:28) et le dernier vient d'un mot grec différent « Presbuteros) mais il s'applique aux mêmes personnes, comparer Actes 20:17 avec Actes 20:28 . Le mot « évêque » signifie regarder ou veiller sur, de sorte que nous comprenons que le terme « surveillant » soit aussi utilisé. Peut être que nous pouvons faire la distinction entre les deux termes en disant que «évêque » indique la personne, « surveillant » indique la fonction qu'il remplit et « ancien » décrit la maturité spirituelle, l'expérience et le discernement de ceux qui ont cette responsabilité.

Au commencement, l'apôtre établissait des surveillants dans chaque assemblée locale (Actes 14:23). Timothée reçut une lettre qui décrivait les caractères d'un surveillant, lui permettant ainsi d'agir comme un représentant de l'apôtre, de même que Tite, pour s'assurer aussi qu'il y avait des surveillants dans les assemblées locales (Tite 1:5). Cependant, depuis le temps de l'apôtre et de ses deux représentants, les assemblées locales ont acquis de l'expérience. Nous n'avons pas d'apôtres

aujourd'hui pour nommer des surveillants mais le Saint Esprit, en agissant dans l'assemblée, peut diriger ceux qui entreprennent le travail de surveillant. Lorsque nous nous déplaçons d'une assemblée à l'autre, nous remarquons ceux qui ont cette position, ainsi nous avons des croyants qui agissent aujourd'hui en tant que surveillants même si le titre n'est pas nécessairement utilisé. Il est important de comprendre que ceux qui agissent ainsi, le font dans le cadre de l'assemblée locale. Nous avons vu précédemment qu'il n'existe pas de hiérarchie, pas de surveillant des assemblées à l'exception du Seigneur Jésus Lui-même.

1 Pierre 2:25 nous rappelle que : « *vous étiez errants comme des brebis, mais maintenant vous êtes revenus au berger et au surveillant de vos âmes* »

L'apôtre Paul indiqua à Timothée que celui qui aspirait à la charge de surveillant, désirait une oeuvre bonne. L'apôtre Pierre s'adresse aussi aux « *anciens qui sont parmi vous ... faites paître le troupeau de Dieu qui est avec vous, en veillant sur lui* (exerçant la surveillance) *non par contrainte, mais de plein gré, ni pour un gain honteux mais de tout cœur* » Il est juste qu'il y ait de l'ordre dans les assemblées. En général, il ne sera pas nécessaire d'agir d'une manière vigoureuse mais il y aura parfois l'opportunité d'une parole paisible, parfois d'un conseil plus pressant, le tout étant fait en conformité avec la Parole de Dieu, dans le but de maintenir l'harmonie et la direction de l'assemblée dans son cheminement pour honorer le Seigneur.

Les Ecritures mentionnent **plusieurs personnes** qui remplissent ce rôle dans les assemblées. Nous n'avons aucune indication qu'une seule personne entreprenne ce service car cela deviendrait une alternative à la seule vraie Tête, Christ Lui-même. Les surveillants n'acquièrent pas une position dans l'assemblée mais doivent être reconnus pour le travail qu'ils effectuent. Ainsi, d'autres croyants dans l'assemblée peuvent leur demander leur avis, discuter de certains problèmes et recevoir des conseils. Aussi l'apôtre Paul indiqua à Timothée : « *Que les anciens qui dirigent bien soient estimés dignes d'un double honneur, spécialement ceux qui travaillent pour présenter la parole et pour enseigner* »¹ Timothée 5:17. « Diriger » implique une responsabilité solennelle pour un surveillant qui doit répondre au Seigneur de ses actions. Nous lisons en Hébreux 13:17 : « *Obéissez à ceux qui vous conduisent et soyez-leur soumis - car ils veillent pour vos âmes, comme ayant à rendre compte - afin qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant, car cela ne vous serait pas profitable* ». Nous voyons donc que ceux qui ont entrepris ce travail dans l'assemblée locale doivent le faire

soigneusement dans le seul but des intérêts du Seigneur.

Des passages précédents nous avons vu que l'activité des surveillants dans l'assemblée assure l'ordre et la bonne conduite de l'assemblée locale et que ceux qui entreprennent cette responsabilité le font devant le Seigneur et doivent être honorés. Le travail de surveillant n'est pas le fait d'une seule personne dans l'assemblée : lorsque le Nouveau Testament mentionne des surveillants, c'est toujours à la forme pluriel. Cependant la forme singulier est utilisée pour décrire les caractères du surveillant.

Les caractères du surveillant

Nous les trouvons mentionnés en 1 Timothée 3 et Tite 1. Nous examinerons chacun de ces passages.

« Cette parole est certaine : si quelqu'un aspire à la charge de surveillant, il désire une oeuvre bonne : il faut donc que le surveillant soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, de bon sens, honorable, hospitalier, capable d'enseigner, ni adonné au vin, ni brutal, mais modéré, non querelleur, sans avarice, conduisant bien sa propre maison, tenant ses enfants soumis avec toute dignité. Si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'assemblée de Dieu ? Qu'il ne soit pas converti depuis peu, de peur que, enflé d'orgueil, il ne tombe dans la faute du diable. Il faut aussi qu'il ait un bon témoignage de ceux de dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans le piège du diable » 1 Timothée 3:1-7.

L'apôtre considère tout d'abord la personne qui « aspire à la charge de surveillant » comme quelqu'un qui désire une bonne oeuvre. Combien il est agréable au Seigneur qu'il y ait des personnes qui veuillent accepter cette responsabilité pour Lui. Lorsque nous considérons les détails donnés dans ces versets, nous comprenons les raisons de la mention « d'ancien » pour remplir ce rôle : quelqu'un qui ait de la maturité spirituelle et de l'expérience.

Le surveillant doit être :

- *irréprochable* – il ne faut pas que certains puissent venir à l'assemblée et l'accuser à juste titre de quelque chose de mal. Cela le discréderait certainement.
- *mari d'une seule femme* – à l'époque du Nouveau Testament, certains convertis avaient plus d'une femme. Bien reçus dans l'assemblée, ils n'étaient pas qualifiés pour être des gardiens de l'ordre dans l'assemblée. Il est indispensable que ceux qui sont appelés à aider les autres fassent

preuve de maîtrise de soi et de modération.

- *sobre* – Boit et mange avec modération. Ce mot implique, par conséquent, la nécessité d'avoir un esprit clair.
- *de bon sens* – discret et équilibré.
- *hospitalier* – le mot a la signification d'aimer les étrangers; c'est ici que l'amour peut être montré en pourvoyant à ce qui est nécessaire.
- *capable d'enseigner* – sans qu'il soit nécessairement un docteur, il doit avoir une certaine aptitude à enseigner et le désir de le faire.
- *ni adonné au vin* – être adonné au vin entraîne souvent un caractère querelleur, ce qui serait dommageable au soin de l'assemblée. Proverbe 20:1 nous dit : « *Le vin est moqueur, la boisson forte est tumultueuse, et quiconque s'y égare n'est pas sage* ».
- *ni brutal* – un esprit doux est nécessaire
- *modéré, non querelleur, sans avarice* – n'ayant pas l'amour de l'argent et ne cherchant pas celui qui ne lui appartient pas.
- *conduisant bien sa propre maison* – il a un caractère tel que sa famille l'admine et a le désir de lui plaire. Combien cela est important s'il doit être un exemple dans l'assemblée.
- *qu'il ne soit pas converti depuis peu* – quelqu'un qui prend une responsabilité sans expérience aura tendance à s'enorgueillir. Cela n'apporte aucun secours à l'assemblée.
- *qu'il ait un bon témoignage de ceux de dehors* – Il doit être hautement estimé par ceux qui ne sont pas croyants. Sinon du déshonneur sera apporté sur le travail du Seigneur.

Si nous considérons Tite 1:7-11, nous trouvons une liste de caractères semblables. Il est très recommandé de lire ce passage. Paul indique qu'être irréprochable consiste à agir convenablement comme administrateur de Dieu.

Nous trouvons également la nécessité de « *tenir ferme la fidèle parole* ». Ceci s'ajoute à la phrase « *capable d'enseigner* » dans 1 Timothée. Il est tellement nécessaire de rester près de ce que la Parole de Dieu nous indique.

C'est une longue liste et ces caractères apparaissent chez ceux qui mènent une vie caractérisée par l'équilibre, la maîtrise de soi et l'amour. Nous comprenons bien que l'assemblée locale qui reconnaît des croyants qui vivent ainsi, honore le Seigneur et maintient ainsi la joie en Lui. Donc, il est important de réaliser que l'autorité pour agir comme un surveillant

vient de la part du Seigneur comme Chef de l'Assemblée. Il donne les dons et Il est la source de la vraie autorité. L'assemblée peut juger que quelqu'un qui ne manifeste pas ces caractères n'est pas un « surveillant » convenable et n'est pas appelé par le Seigneur à prendre soin de Son troupeau. Que nous soyons appelés ou non au travail de surveillant, nous devrions tous faire en sorte de vivre selon ces caractères que le Seigneur désire voir en chacun de nous.